



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 03 février 2025

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, au centre d'animation, le 03 février 2025 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire.

Présents

Franck CHAVEROT
Claire DOUVIER
Sandrine MARVALIN-GEANT
Jean-Philippe CHAUX
Eric BLANC

Didier GOUTTE
Valérie ROZIER
Laurent MARION
Frédéric BONNARD
Josette RAYMOND

Excusés : Thierry BEAU (Pouvoir donné à Josette RAYMOND)
Elodie GIDON (Pouvoir donné à Claire DOUVIER)
René Michel (Pouvoir donné à Laurent Marion)
Absent : Sophie BOUVARD

1 Désignation du secrétaire de séance

- *À l'unanimité des membres présents, Mr Eric BLANC est désigné comme secrétaire de séance.*

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2025

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2024, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mr Thierry BEAU (secrétaire de séance du Conseil municipal du 13/12/2025) à signer le procès-verbal de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2025, et en application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement 2025 à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement ouvertes au budget de l'année précédente (année 2024), hors dépenses afférentes au remboursement de la dette.

A titre d'information, le montant des crédits ouverts au budget en 2024 s'élève à la somme de 459 544.44€. Les sommes engagées peuvent être de 114 886.11€ (25%X459 544.44€).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur des fonds nécessaires et répartis comme suit :

Chapitre 20 :

Article Comptable	Montant des dépenses d'investissement autorisé
203 Frais d'études	25 000.00€

Chapitre 21 :

Article comptable	Montant des dépenses d'investissement autorisé
2131 Bâtiments publics : Finition ossuaire	300.00€
Divers école	2500.00€
2152 Installations voiries : panneaux	1 500.00 €
2157 : Matériel et outillage	1 500.00 €
2184 Mobilier	1500.00€
2188 : Autres immo corporelles	
Tapis gym école	380.00€
Divers matériel ex : aspirateur....	1500.00€

TOTAL	34 180.00€
-------	------------

- Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire, autorise cette décision à l'unanimité des membres votants

4	Délibération élaboration des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC)
---	--

Le Maire explique que la loi d'accélération de la production des Énergies Renouvelables (EnR), adoptée le 10 mars 2023 confère aux communes un rôle central dans la planification de la transition énergétique. Les municipalités sont chargées de définir sur leur territoire des zones d'accélération pour les énergies renouvelables, en utilisant un portail cartographique du ministère de la Transition énergétique.

Cette loi vise à accélérer le déploiement de sites de production d'énergies renouvelables, en identifiant des espaces adaptés aux différents projets et en simplifiant des procédures administratives.

Les communes sont invitées à orienter les futurs porteurs de projets vers des zones préférentielles d'implantation, tout en veillant à l'intégration paysagère appropriée des filières et au respect des environnements naturels, agricoles, forestiers et culturels.

Pour autant, sur les zones d'accélération, les porteurs de projets ne bénéficieront pas d'une autorisation automatique. Des études d'impact, des enquêtes publiques et/ou des instructions administratives seront toujours nécessaires suivant le cadre réglementaire des projets en question.

Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet devra obligatoirement être mis en place pour de tels projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu.

Les porteurs de projets seront, quoiqu'il en soit, incités à se diriger vers ces ZAENR qui témoignent d'une volonté politique et d'une adhésion locale du projet ENR.

Le fait qu'un projet soit situé en zone d'accélération pourrait réduire les délais d'instruction des demandes d'autorisation, mais ne permet pas de déroger à la réglementation.

Les communes identifient les zones par délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire indique que la commune s'est associée à la Communauté de Communes du pays de l'Arbresle (CCPA) et aux autres communes membres pour organiser la concertation publique. Les éléments nécessaires à la compréhension des propositions de ZAENR ont été mis à disposition du public selon les modalités suivantes :

- Consultation électronique sur le site de la CCPA
- Communiqué de presse

Un débat communautaire a eu lieu le 19 décembre 2024 portant sur la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables les modifications proposées suite à la concertation ont été acceptées à l'unanimité.

- Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire, émet un avis favorable aux ZAENR ci-dessous, concernant notre commune.





Pour information : Zones exclues de la ZAER :

Zone bâtiment de France : Zone Village, Zone Planin

ZNIEF de type 1 : Biesse et Molière ainsi que la bordure du « Conan »

Crêt boisé de la pelouse

5

Délibération lancement du marché rénovation du centre d'animation

Monsieur Le Maire rappelle les travaux de rénovation énergétique prévus au centre d'animation :

- Lot 1 Terrassement abords VRD
- Lot 2 Maçonnerie

- Lot 3 Charpente couverture zinguerie
- Lot 4 Menuiserie
- Lot 5 Platerie isolation peinture
- Lot 6 Carrelage faïence
- Lot 7 Electricité
- Lot 8 Plomberie, chauffage, ventilation, climatisation

Le démarrage des travaux est prévu pour début Mai 2025 pour une durée de 6 à 7 mois.

Le montant estimatif du marché sera de 559 900.00€ HT

Monsieur le Maire propose de délibérer afin d'autoriser le lancement du marché de rénovation énergétique du centre d'animation.

- Le conseil municipal, ayant entendu l'exposé de monsieur le Maire, autorise le lancement du marché de travaux pour la rénovation du centre d'animation.

6 Points Divers

- Une réflexion est engagée sur le devenir de la fontaine devant le centre d'animation, en raison de la réfection des abords du bâtiments. L'œuvre installée au-dessus de la fontaine fût un projet d'école, la fontaine n'est plus opérationnelle. Après débat, il est décidé de supprimer lors des travaux le socle de la fontaine, quant à l'œuvre l'objectif est de la réinstaller dans un autre lieu afin de faire perdurer cette réalisation pédagogique.
- La plateforme actuelle du site internet de la commune ferme le 31 mars, une nouvelle plateforme néopse sera mise à disposition pour notre site. Le coût de la prestation pour la nouvelle configuration est de 1500€ auquel s'ajoute des frais de formation (400€). René Michel s'est proposé pour assurer cette nouvelle configuration suppriment ainsi les coûts des prestations. Un groupe de travail est créé pour l'accompagner dans cette démarche.
- Des demandes de subventions des maison familiales de Ballan et Anse ont été reçues, le conseil municipal ne donne pas suite à ces demandes.

7 Compte rendu des diverses commissions

Commission Urbanisme par Claire DOUVIER :

Déclaration préalable :

DP06902224000020 : Rénovation du centre d'animation Remplacement menuiserie Réfection totale façades
Isolation intérieur mur – déposée le 09/01/2025 - sans opposition le 20/01/2025

Commune de Bibost route de Sain Bel 69690 Bibost

DP06902225000001 : Ravalement de façade – déposée le 09/01/2025 - sans opposition le 20/01/2025

LEYVAL David 70 chemin du Cortay 69690 Bibost

Commission Finances/RH par Sandrine MARVALIN-GEANT :

Ressources humaines :

Nadège Rulliat a commencé son contrat le 6 janvier jusqu'en juillet sur le poste du périscolaire du soir et de la cantine.

Carla Veuillet a commencé le 9 janvier jusqu'en juillet pour le remplacement de Séverine PONCET en congé maternité (poste d'atsem + périscolaire du matin)

Finances :

Le budget 2025 est cours de réalisation.

Commission Environnement par Jean Philippe CHAUX :

Le GDS du Rhône a engagé une démarche au niveau du département du Rhône concernant la lutte contre le frelon asiatique avec l'appui des apiculteurs. Les communautés de communes sont associées pour porter et déployer cette initiative auprès des communes.

Une réunion publique aura prochainement lieu à BIBOST pour associer la population dans l'organisation de ce plan de lutte à l'échelle de notre commune ainsi que dans la mise en place d'actions dans le cadre du label APICITE.

Commission Bâtiments par Didier GOUTTE :

2 moteurs de volets roulants sur 3 ont été remplacés à l'école, les boîtiers alarme incendie ont été remplacés à l'école.

Commission Voirie par Frédéric BONNARD :

L'étude technique et chiffrage de la réfection des voiries après travaux sur le secteur Planin et Trêve sont en cours de réalisation.

Commission enfance jeunesse par Laurent MARION :

La boîte à chauve-souris du lavoir avait été enlevée lors de la pose des guirlandes lumineuses, elle va être refixée.

La séance est levée à 21h05

<u>Le Maire</u> Franck CHAVEROT	<u>Le secrétaire de séance</u> Eric BLANC
	